
Pour diffusion immédiate

LE RÉSEAU JURIDIQUE PRÉSENTE UN PLAN EN 13 POINTS AU GOUVERNEMENT, POUR CORRIGER LE RÉGIME CANADIEN D'ACCÈS AUX MÉDICAMENTS

Simplifier la loi, fournir des médicaments abordables aux pays en développement

OTTAWA, 18 avril 2007 — Dans un mémoire détaillé qu'il a présenté au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie de la Chambre des communes, le Réseau juridique canadien VIH/sida a exhorté aujourd'hui Ottawa à adopter des mesures concrètes pour corriger le Régime canadien d'accès aux médicaments, en vue d'acheminer des médicaments abordables aux gens qui en ont désespérément besoin dans des pays en développement.

« Trop de gens, dans trop de pays en développement, souffrent sans raison de maladies que nous pouvons traiter, parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer des médicaments de marque », résume d'entrée de jeu Richard Elliott, directeur adjoint du Réseau juridique. « Dans les pires cas, le prix de la pauvreté est le prix de la vie. En corrigeant cette loi pour qu'elle fonctionne, nous pouvons porter secours. Notre mémoire indique comment procéder. »

Adopté en mai 2004, initialement sous le nom de *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique*, le Régime visait à autoriser des fabricants canadiens de médicaments génériques à produire et exporter des versions plus abordables de médicaments de marque, désespérément nécessaires dans les pays en développement. Mais à ce jour, aucun médicament n'a été exporté du Canada.

« Nous avons tenté d'avoir recours au Régime, mais il y a tout simplement trop de formalités administratives qui nous paralysent », explique Carol Devine, de Médecins Sans Frontières. « Il faut maintenant un processus simplifié, pour que des versions génériques plus abordables que les médicaments de marque soient acheminées du Canada aux patients des pays en développement. »

La pierre angulaire des 13 recommandations du Réseau juridique, dans son mémoire, est la proposition d'autoriser *toute* société pharmaceutique à produire en version générique *tout* médicament breveté au Canada, pour l'exportation à *tout* pays en développement qui est admissible et cité dans la loi.

L'adoption de cette mesure servirait à :

- **Permettre que tout produit pharmaceutique soit assujéti à une licence obligatoire** – à l'heure actuelle, seuls les produits inscrits sur une liste restreinte sont admissibles à l'exportation; cette liste n'est qu'un encombrement administratif;
- **Simplifier les modalités d'exportation d'un médicament à n'importe quel pays et sans contrainte de quantité** – à l'heure actuelle, la loi requiert qu'un fabricant souhaitant produire et exporter une version générique d'un médicament de marque demande une licence distincte pour chaque commande (même s'il s'agit d'un même médicament);
- **Éliminer la « date d'expiration » de la licence obligatoire** – à l'heure actuelle, la licence limitée à deux ans entraîne qu'un pays en développement qui a besoin de continuer l'achat d'un médicament générique après cette période est tenu de recommencer tout le processus de licence obligatoire; et
- **Simplifier le recours au Régime par les pays en développement** – à l'heure actuelle, le nom de tout pays en développement qui souhaite se prévaloir du Régime doit être divulgué avant même qu'il soit certain qu'un médicament pourrait être exporté par un fabricant générique canadien; ceci expose le pays à des pressions de la part de gouvernements ou de corporations qui s'opposent aux licences obligatoires.

« Les choix qui s'offrent à nous sont clairs. Rester à ne rien faire, et laisser des gens mourir alors que cela pourrait être évité – ou faire ce qu'il faut, poser un geste décent en corrigeant cette loi byzantine afin qu'elle livre la marchandise, comme prévu au départ, et que des vies humaines soient sauvées », résume Stephen Lewis, ex-envoyé spécial de l'ONU pour le VIH/sida en Afrique.

Le texte du mémoire du Réseau juridique, « Rectifier le Régime : la licence obligatoire de produits pharmaceutiques pour l'exportation », est accessible via www.aidslaw.ca.

Au sujet du Réseau juridique canadien VIH/sida

Le Réseau juridique canadien VIH/sida (www.aidslaw.ca) œuvre à la promotion des droits humains des personnes vivant avec le VIH/sida ou vulnérables au VIH, au Canada et dans le monde, par ses travaux de recherche, d'analyse juridique et des politiques, d'éducation et de mobilisation communautaire. Le Réseau juridique est l'organisme chef de file au Canada sur les enjeux juridiques, éthiques et de droits de la personne liés au VIH/sida.

– 30 –

Pour de plus amples renseignements :

Available in English

Leon Mar

Directeur des communications

Téléphone : +1 416 595-1666 (poste 228)

Courriel : lmr@aidslaw.ca

Site Internet : www.aidslaw.ca